

CONSERVATOIRE à RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DE VAL-DE-REUIL - LÉRY - POSES

RÈGLEMENT des ÉTUDES *Juin 2019*

Préambule

Le conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et de danse de Val-de-Reuil – Léry – Poses est un établissement de service public, spécialisé dans l'enseignement de la musique et de la danse. Son projet d'établissement respecte les orientations du ministère de la culture qui le contrôle et l'accompagne dans cette mission.

Ses missions s'articulent autour de trois axes fondamentaux : l'enseignement, l'éducation et la diffusion.

Extrait du projet d'Etablissement :

« Comme le précise l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, les missions communes aux trois grandes catégories d'établissements classés sont les suivantes :

1° Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus. A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;

2° Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;

3° Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

1- Présentation

Le conservatoire de musique et de danse est un lieu de vie musicale et chorégraphique où l'on vient apprendre, pratiquer, écouter, partager.

Le règlement des études vise à décrire les modalités de fonctionnement pédagogique du conservatoire, en complément du règlement intérieur. Il est rédigé et mis à jour par le conseil pédagogique et il est soumis pour avis au Conseil d'Etablissement. Il s'appuie sur deux textes fondamentaux : la charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001) et le schéma national d'orientation pédagogique (2004 pour la danse, 2009 pour la musique).

2- Organisation

Les études s'articulent autour de plusieurs disciplines complémentaires entre elles : l'enseignement instrumental, vocal ou chorégraphique, la formation musicale (en musique et en danse), les pratiques collectives.

Elles sont organisées en cycles, chaque cycle fait l'objet d'une évaluation.

Des parcours « individualisés » sont organisés pour les adultes ou en fonction des projets particuliers.

Disciplines enseignées :

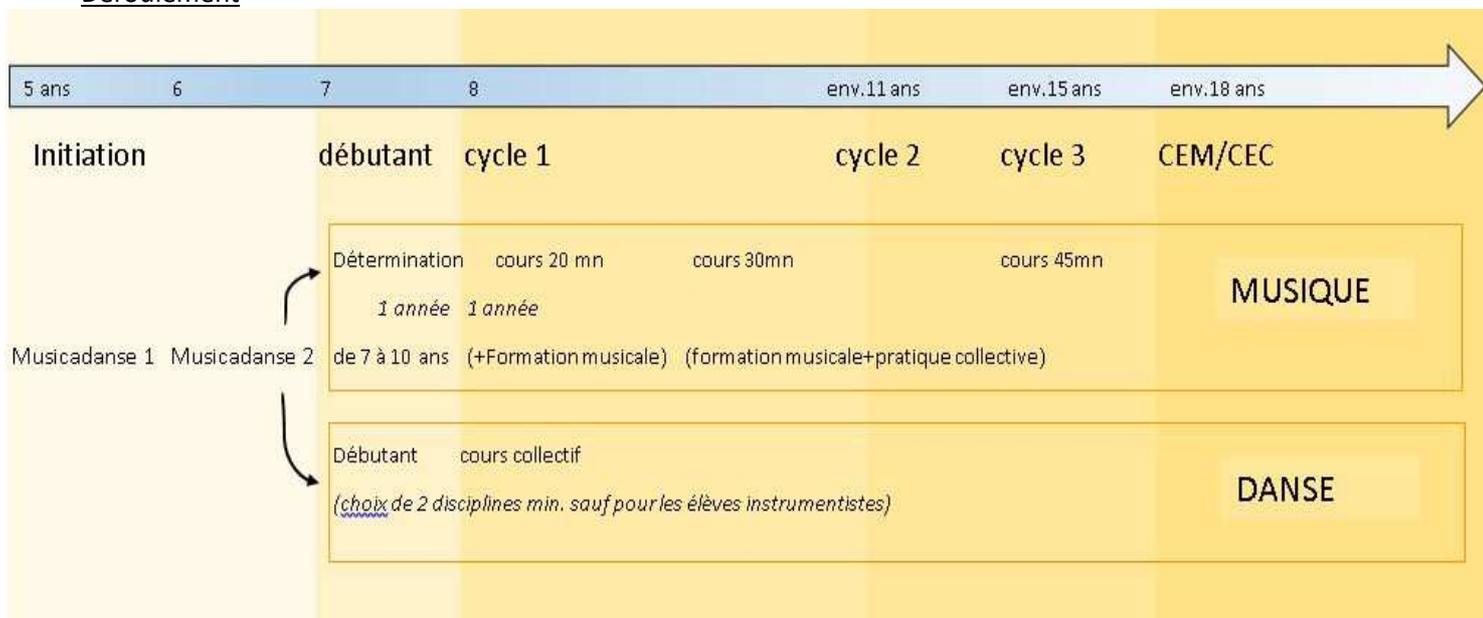
Danse :

Danse classique
Danse contemporaine
Danse jazz

Musique :

| | | |
|--------------------|-------------------|------------|
| Violon | Flûte à bec | Chant |
| Alto | Flûte traversière | Piano |
| Violoncelle | Hautbois | Percussion |
| Contrebasse | Clarinette | Batterie |
| Guitare | Saxophone | Tuba |
| Guitare électrique | Guitare basse | Trompette |

Déroulement



3- Cycle d'éveil et d'initiation, musique et danse en commun

Extrait du projet d'Etablissement :

« Il nous a paru naturel (après quelques expériences) de faire vivre à nos élèves ces premières années en commun. Il s'agit d'ouvrir le champ des « possibles ». Curiosité, imaginaire, monde des sons, monde du volume et du mouvement, repères de mots, d'attitude, partage collectif, invention, création, coopération, rencontre d'un premier public, premiers gestes musicaux et dansés, premières attitudes vocales ; mille ingrédients à combiner dans l'esprit de la découverte sensible, mais en allant également vers la mise en place des futurs éléments techniques et la découverte de l'établissement et de ses possibilités. »

Les groupes « musicadanse » sont une première entrée dans le conservatoire. Cette entrée peut se faire indifféremment en début de musicadanse 1 ou musicadanse 2

| | âge | organisation | Evaluation |
|---------------|--|---|----------------|
| Musicadanse 1 | 5 ans (Grande section de maternelle) | 1 heure avec 2 professeurs (un musicien et un danseur) | Non formalisée |
| Musicadanse 2 | 6 ans (CP) | <ul style="list-style-type: none">• ¾ heure avec 2 professeurs• ½ heure en atelier musique ou danse (alternance à la mi-année) | |

A la mi-juin, les enfants de Musicadanse 2 « choisissent » musique et/ou danse. Les danseurs(euses) continuent en « débutant 7 ans » et les instrumentistes en « Détermination »

4- Les parcours en musique

Les cursus

L'organisation des activités est hebdomadaire. Les élèves inscrits en cursus instrumental bénéficient d'un **cours d'instrument** (20 mn pour la première année, 30 mn dès la deuxième année et 45 mn à partir de la fin du 2^{ème} cycle), d'un cours de formation musicale (de 1h à 1,5h selon le niveau).

Tous les élèves sont *encouragés* à intégrer dès que possible un ensemble de pratique collective. Par exemple, un orchestre spécifique appelé « l'orchestre-prélude » peut accueillir les élèves dès leurs premiers sons. Ainsi, ils sont guidés pendant la durée de leurs premières années de pratique et s'orientent vers une pratique collective de leur choix correspondant à leur goût, à leur projet. Il s'agit d'une véritable entrée dans un « parcours de pratique collective » dès le 1^{er} cycle.

A partir de la deuxième année, la participation à une pratique collective est indispensable. Après l'évaluation de fin de 1^{er} cycle, chaque élève instrumentiste aidé de ses professeurs et de sa famille choisit une pratique collective en vue de sa future inscription en 2^{ème} cycle.

| Cycle | âge | Organisation | Evaluation |
|--------------------------------|--|--|--|
| Détermination /nouveaux élèves | Détermination de 8 à 11 ans (du CE1 au cm2) Nouveaux élèves inscrits | <ul style="list-style-type: none"> • Cours de formation musicale en groupe : 1h • ateliers de découverte instrumentale de novembre à juin. | Evaluation sous forme de contrôle continu (livret de l'élève et rendez-vous avec les familles) |
| | « Ados » 11 ans et + (6 ^{ème} et au-delà) | <ul style="list-style-type: none"> • Cours d'instrument 20 mn • Cours de formation musicale en groupe spécifique ados : 1h • Pratique collective dès que possible | |

| Cycle | Eléments de contenus | Organisation | Evaluation |
|------------------------------|--|---|--|
| 1 ^{er} cycle | Durée : 3 à 5 ans <ul style="list-style-type: none"> • Cycle de la découverte, mise en place des éléments fondamentaux, du langage musical | <ul style="list-style-type: none"> • Cours d'instrument 30 mn • Cours de formation musicale en groupe : 1h jusqu'en 1C3 puis 1h1/4 • Pratique collective indispensable | Evaluation sous forme de contrôle continu (livret de l'élève et rendez-vous avec les familles) |
| Fin du 1 ^{er} cycle | <ul style="list-style-type: none"> • Appropriation de l'instrument, du geste du musicien • Acquisition de repères chronologiques et stylistiques • Participation aux auditions, présence aux concerts | | <ul style="list-style-type: none"> • Examen de fin de cycle en instrument et en formation musicale • Réalisation d'un travail de recherche guidé par les professeurs |

NB : Ce cycle est conclu par le brevet de fin de 1^{er} cycle. Il donne accès au 2^e cycle

| Cycle | Eléments de contenus | Organisation | Evaluation |
|------------------------|---|--|--|
| 2 ^{ème} cycle | Durée : 3 à 5 ans <ul style="list-style-type: none"> • Cycle du développement des acquisitions techniques musicales et instrumentales • Acquisition des outils donnant accès au premier stade de l'autonomie | <ul style="list-style-type: none"> • Pratique collective principale • Cours d'instrument 30 mn • Cours de formation musicale en groupe : 1h1/4 | Evaluation sous forme de contrôle continu (livret de l'élève et rendez-vous avec les familles) |

| | | | |
|---|---|--|--|
| Fin du 2 ^{ème} cycle | <ul style="list-style-type: none"> Participation aux auditions, présence aux concerts <p>NB : Les élèves « ados » peuvent rejoindre les cours de formation musicale en 2^{ème} cycle selon leurs compétences</p> | <ul style="list-style-type: none"> Pratique collective principale Cours d'instrument 45 mn Cours de formation musicale en groupe : 1h1/4 | <ul style="list-style-type: none"> Prise en compte du parcours effectué dans la pratique collective principale Examen de fin de cycle en instrument et en formation musicale Réalisation d'un travail de recherche guidé par les professeurs et présenté à l'oral |
| <p>NB : Ce cycle est conclu par le brevet de fin de 2^{ème} cycle. Il donne accès au 3^{ème} cycle et ouvre la voie à l'obtention du CEM (Certificat d'Etude Musicale)</p> | | | |

| Cycle | Eléments de contenus | Organisation | Evaluation |
|---|--|--|--|
| 3 ^{ème} cycle vers le CEM (parcours diplômant) ou en parcours personnalisé | <p>Durée moyenne : 3 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> Cycle de la préparation à l'autonomie Choisir et travailler seul une œuvre Etre capable de formuler des choix d'interprétation Trouver des partenaires et constituer des ensembles. Se mettre en situation de responsabilité artistique (meneur d'un ensemble ou soliste avec un orchestre...) Participer aux auditions, présence aux concerts | <ul style="list-style-type: none"> Projet musical établi autour d'une pratique collective Cours d'instrument 45 mn 2^{ème} instrument possible Cours de formation musicale en groupe. | <p>En trois temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation en public d'un travail de recherche en autonomie Carte blanche : représentation musicale organisée, réalisée et présentée par l'élève Concerto avec orchestre |
| <p>NB : Ce cycle est conclu par le CEM (Certificat d'Etude Musicale)</p> | | | |

Les ateliers

Les cours de **guitare électrique** et de **guitare basse** ont lieu sous la forme d'ateliers de 3 à 5 élèves. Pour l'instant, ils ne sont pas encore inscrits dans un cursus. Les jeunes élèves sont intégrés aux cours spécifiques de formation musicale pour adolescents avant de rejoindre, en fonction de leurs compétences, le parcours normal de formation musicale (classique ou musiques actuelles). Il est proposé aux adultes de participer au cycle de formation musicale pour adultes.

L'accueil des adultes

Les **adultes** peuvent s'inscrire dans les classes instrumentales en fonction du nombre de places disponibles à chaque rentrée scolaire. Sauf exception, les adultes sont accueillis « hors-cursus » mais bénéficient des mêmes conditions que les autres élèves. Il leur est également proposé un parcours de formation musicale (2 ans).

Un élève instrumentiste adulte débutant dispose au maximum de 2 années pour envisager un parcours de pratique collective. A sa troisième année, et à l'instar des jeunes en 2nd cycle, il s'inscrit « principalement » (et obligatoirement) dans une pratique collective. Cette pratique peut alors être « soutenue » par le cours d'instrument (en fonction des disponibilités), la formation musicale ou d'autres ateliers (MAO, culture musicale...)

Les parcours personnalisés

Il peut être proposé à des élèves, en fonction de certaines conditions familiales difficiles ou d'emploi du temps chargé, de s'engager dans un parcours personnalisé. Ne menant pas aux évaluations de fin de cycle, ces parcours sont souvent allégés. La pratique collective peut prendre une forme discontinue et être suivie par période sur des projets.

Le parcours personnalisé est le principe fondateur d'un élève entrant en 3^{ème} cycle. Ses études musicales, menant ou non au CEM, sont alors organisées à partir d'un projet musical, autour duquel s'harmonisent des modules personnalisés (musique de chambre, MAO, improvisation, 2^{ème} instrument, chant, accompagnement...).

Il est à noter qu'un élève peut faire le choix de participer à plusieurs ensembles de pratiques collectives.

Les élèves musiciens en 1^{er} cycle qui sont également inscrits dans une classe de danse (en cursus ou non) peuvent suivre une pratique collective discontinue, en fonction des projets (musique de chambre, ensemble de classe...).

5- Les parcours en danse

Les cursus

L'organisation des activités est hebdomadaire. Le calendrier hebdomadaire est conçu de façon à permettre le maximum de combinaisons de cours entre les 3 danses enseignées.

Dès l'entrée dans le cycle d'observation/détermination (« débutant 7ans »), il est demandé aux élèves de choisir 2 danses après une courte période de découverte des trois disciplines en début d'année. En fonction des places disponibles, ils peuvent également « conserver » les trois cours.

Dans cette année d'approche, chaque professeur « teinte » son approche d'une coloration qui lui est propre, tout en restant ouvert. Les élèves disposent ainsi des éléments particuliers fondateurs de chaque technique de façon à guider leurs choix futurs.

| Cycle | âge | Organisation | Evaluation |
|--|--|--|--|
| Cycle de l'observation et de détermination « débutant 7ans » | 7 ans (CE1) ou + Elèves provenant de musicadanse ou nouveaux inscrits | <ul style="list-style-type: none"> 2 disciplines au choix, 1h par cours | Evaluation sous forme de contrôle continu (livret de l'élève et rendez-vous avec les familles) |

A partir de la deuxième année (1C2), l'élève conserve ses 2 choix de danses mais il/elle est vivement amené(e) à choisir une danse principale en « doublant le cours ». Il est ainsi pleinement intégré dans le 1^{er} cycle, dans la perspective des évaluations de fin de cycle.

A partir du 2nd cycle, les professeurs, au moment opportun, encouragent les élèves à participer aux ateliers. Une initiation à la troisième danse est possible, ainsi que le doublement d'une deuxième discipline.

| Cycle | Eléments de contenus | Organisation | Evaluation |
|--|---|---|---|
| 1 ^{er} cycle | Durée : 3 à 5 ans <ul style="list-style-type: none"> Cycle de la découverte, mise en place des éléments fondamentaux, conscience corporelle et langage chorégraphique Découverte des qualités de mouvement et d'énergie Prise de conscience de l'expressivité du mouvement | <ul style="list-style-type: none"> Première année (1C1) : 2 disciplines, 1h par cours | Evaluation sous forme de contrôle continu (livret de l'élève et rendez-vous avec les familles) |
| | | Deuxième et troisième année (1C2 et 1C3) : <ul style="list-style-type: none"> Doublement du cours de la discipline principale choisie (de 2h à 2h45) Discipline complémentaire : 1 cours (1h ou 1h1/4) | |
| Fin du 1 ^{er} cycle | <ul style="list-style-type: none"> Approche de la culture chorégraphique Participation aux stages, sorties, rencontres Participation aux auditions, aux projets interdisciplinaires Eveiller le regard du spectateur sur les programmations extérieures | Quatrième année (« Fin de cycle ») <ul style="list-style-type: none"> Doublement du cours de la discipline principale choisie (de 2h45 à 3h) Discipline complémentaire : 1 cours (1h1/2) Module de formation musicale « danse » (6x1h) | <ul style="list-style-type: none"> Examen de fin de cycle dans la discipline principale (dont stage préalable avec le jury) Réalisation d'un travail de recherche guidé par les professeurs |
| NB : Ce cycle est conclu par le brevet de fin de 1 ^{ème} cycle. Il donne accès au 2 ^{ème} cycle | | | |

| Cycle | Eléments de contenus | Organisation | Evaluation |
|------------------------------|--|---|--|
| 2 nd cycle | <p>Durée : 3 à 5 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cycle du développement, des acquisitions techniques • Développement du point de vue de l'espace, du temps, des nuances et des qualités de mouvement • Approfondissement de la relation musique-danse, de la composition, de l'improvisation | <p>3 premières années (2C1, 2C2 et 2C3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discipline principale : doublement du cours (2 x 1h1/2) • Discipline complémentaire : 1 cours (1h1/2) • Atelier technique (3/4h) • Atelier chorégraphique (3/4h) • Cours de pointe pour la danse classique (de 1/2h à 1h) | <p>Evaluation sous forme de contrôle continu (livret de l'élève et rendez-vous avec les familles)</p> |
| Fin du 2 nd cycle | <ul style="list-style-type: none"> • Approche des répertoires • Participation aux stages, sorties, rencontres • Participation aux master class, aux auditions, spectacles, aux projets interdisciplinaires • Développer le regard du spectateur sur les programmations extérieures | <p>A la fin du cycle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doublement du cours de la discipline principale choisie (1h1/2 + 1h1/2) • Discipline complémentaire : 1 cours (1h1/2) • Atelier technique (3/4h) • Atelier chorégraphique (3/4h) • Module de formation musicale « danse » (6x1h) | <ul style="list-style-type: none"> • Examen de fin de cycle dans la discipline principale (dont stage préalable avec le jury) • Réalisation d'un travail de recherche guidé par les professeurs, présenté à l'oral |

NB : Ce cycle est conclu par le brevet de fin de 2^{ème} cycle. Il donne accès au 3^{ème} cycle

| Cycle | Eléments de contenus | Organisation | Evaluation |
|-----------------|--|---|--|
| 3e cycle | <p>Durée moyenne : 3 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cycle de la préparation à l'autonomie (projet artistique personnel) • Travail de répertoire • Etre capable de formuler des choix d'interprétation • Trouver des partenaires et constituer des ensembles (fin de 3^e cycle) | <ul style="list-style-type: none"> • Discipline principale : doublement du cours (2 x 1h1/2) • Discipline complémentaire : 1 cours (1h1/2) • Atelier technique (3/4h) • Atelier chorégraphique (3/4h) • Cours de pointe pour la danse classique (de 1h) | <p>Evaluation sous forme de contrôle continu (livret de l'élève et rendez-vous avec les familles)</p> |
| Fin du 3e cycle | <ul style="list-style-type: none"> • Se mettre en situation de responsabilité artistique (meneur d'un ensemble ou soliste...) • Participer aux master class, spectacles, aux auditions, aux projets interdisciplinaires, présence aux spectacles • Affiner le regard du spectateur sur les programmations extérieures | <p>A la fin du cycle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doublement du cours de la discipline principale choisie (1h1/2 + 1h1/2) • Discipline complémentaire : 1 cours (1h1/2) • Atelier technique (3/4h) • Atelier chorégraphique (3/4h) • Module de formation musicale « danse » (6x1h) | <ul style="list-style-type: none"> • Variation imposée • « Carte blanche » : -Écriture d'un solo -Composition d'une pièce de groupe -Programme public autour d'une thématique choisie (spectacle, expo/conférence) |

NB : Ce cycle est conclu par le CEC (Certificat d'Etude Chorégraphique)

La formation musicale « danse »

La formation musicale « danse » est spécifique aux études chorégraphiques. Elle est organisée en modules et s'adresse plus particulièrement à la dernière année de chaque fin de cycle. Ces modules doivent avoir été effectués pour pouvoir prétendre à l'obtention des « brevets de fin de cycle ».

Les ateliers

Les ateliers font partie intégrante des études chorégraphiques.

L'atelier technique permet d'aborder ou d'approfondir un élément technique spécifique sous une forme particulière (démarche pédagogique, musique, anatomie...). Il est accessible dès la fin de cycle 1.

L'atelier chorégraphique (à partir du 2nd cycle) est davantage orienté vers l'invention la création, la composition, l'improvisation. Il mène souvent à des productions (le plus souvent interdisciplinaires) au sein de la programmation annuelle du conservatoire. L'atelier chorégraphique est un moment de découverte des répertoires. Au moment des évaluations de fin de cycle, il est également un moment privilégié du travail de composition des variations libres.

L'accueil des adultes

Les débutants et les adultes expérimentés peuvent être accueillis dans les cours d'adultes et les ateliers. Bien qu'étant « hors-cursus », ils sont associés à la vie d'une « classe ».

Les parcours personnalisés - stages - rencontres

Des élèves danseurs sont également inscrits dans une classe instrumentale. Deux possibilités s'offrent à eux :

- Pour rester dans un **cursus danse**, et pouvoir passer les évaluations de fin de cycle, ils peuvent ne pas avoir de discipline complémentaire, mais la danse principale doit être « doublée »,
- Choisir d'être **hors-cursus** : avoir 1 ou 2 danses mais ne « doubler » aucun cours (pas de notion danse principale/danse complémentaire).

Il est fréquemment proposé aux élèves de participer à des stages ou des rencontres avec des artistes professionnels. Ces occasions sont importantes et doivent permettre à chaque élève d'ouvrir son regard sur la danse, sur les danses. Cela enrichit bien entendu l'enseignement dispensé, en accompagnant ou en appuyant la démarche « au quotidien » des professeurs.

6- La pratique vocale

Le conservatoire propose une ramification diversifiée de pratiques vocales souvent complémentaires et reflétant la diversité des styles de musique et des publics concernés :

- Les ateliers de technique vocale et chant adultes
- les ateliers de technique vocale et chant jeunes
- le jeune ensemble vocal
- le chœur d'adultes
- Les partenariats avec le milieu scolaire (chant choral à l'école, classe voix et danse)
- Le chant intégré à d'autres formations : la formation musicale, les musiques actuelles

Les cours, d'une heure hebdomadaire s'articulent sous la forme de petits groupes (par association de niveau, de similitude de projet, d'âge...) de deux ou trois élèves tout en respectant toujours un temps d'attention individuelle à chaque l'élève. La formation musicale est conseillée.

Seule la filière voix jeune propose un cursus évalué. Cependant tous les élèves de cette filière ne sont pas tenus de rentrer dans les obligations du cursus. Le choix de l'inscription dans le cursus se fait en concertation entre l'élève et le professeur.

L'évaluation de passage de cycle est constituée de la façon suivante en présence d'un jury extérieur invité :

Pour les 1^{er} et 2^{ème} cycle :

- Déchiffrage (les élèves doivent avoir validé ou être en cours de validation d'un niveau de formation musicale équivalent au niveau du cycle passé en chant) ou apprentissage d'un chant en autonomie, sur un temps donné.
- Épreuve de chant soliste et « acoustique »
- Épreuve de chant en groupe (au choix musiques actuelles ou ensemble vocal à un par voix)

Hormis pour le déchiffrage, ces épreuves peuvent être passées lors d'un concert ou d'une audition.

Attentes du premier cycle :

Prendre plaisir à explorer sa propre voix, sortir de l'imitation d'un modèle et construire un geste vocal. Développer le goût de la justesse, le plaisir de l'écoute et l'utilisation de la voix au service de l'interprétation.

Acquérir l'autonomie dans la monodie et la polyphonie simple, développer la qualité de la présence scénique.

Maîtrise des éléments de base du langage musical.

Attentes du second cycle :

Geste vocal stable avec une bonne compréhension des différents éléments constitutifs de « l'instrument » voix. Savoir agir sur ces différents éléments.

Souci de la recherche de la qualité vocale (timbre, diction, tessiture) et de la qualité d'interprétation.

Être capable de rechercher un répertoire et de définir des choix d'interprétation argumentés.

Être attaché à développer une présence scénique souple et expressive

Maîtriser un langage musical plus élaboré.

Même lorsque l'élève n'est pas inscrit dans une démarche diplômante, l'évolution de chaque chanteur de la filière jeune et de la filière adulte est évaluée régulièrement de façon orale selon des

critères rigoureux (homogénéité, justesse, gestion du souffle, tonicité, détente, agilité, phrasé, prononciation des langues, communication, autonomie...) leur permettant d'établir des objectifs de travail tout au long de leur parcours.

Il n'existe pas actuellement de 3^e cycle.

7- Des éléments en commun

Le livret de l'élève en cursus

Le livret de l'élève accompagne l'élève tout au long de son parcours au conservatoire. Il est repère pour l'élève, sa famille et les professeurs. Les activités de l'élève y sont consignées, parfois « racontées » par l'élève lui-même. Le livret est outil de communication, sur des éléments d'évaluation ou d'auto-évaluation, ou de lien avec les parents. Il est mémoire, l'élève y conserve programmes, affiches, notes sur des enregistrements, des œuvres ou des interprètes. Enfin, il est support pour l'évaluation de fin de cycle, les commentaires y sont notés, le bulletin de fin de cycle déposé.

Les familles peuvent en demander une copie à la fin de chaque cycle.

Les évaluations

L'évaluation est continue. Chaque moment musical ou chorégraphique vécu par l'élève est propice à une évaluation. Elle est réalisée de manière informelle ou rédigée par le professeur ou l'élève dans le « livret de l'élève ». Des rendez-vous réguliers et individuels avec la famille de l'élève mineur jalonnent les étapes de chaque cycle. Ces rendez-vous ont lieu au moins 2 fois par an, et à chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

La fin d'un cycle est formalisée par une épreuve terminale appelée « évaluation de fin de cycle » au cours de laquelle le jury prêtera une attention particulière, avec l'aide des professeurs, au parcours effectué par l'élève sur l'ensemble du cycle. Cette épreuve donne lieu à la délivrance d'un Brevet de fin de cycle. Elle se compose de l'épreuve proprement dite et d'une rencontre préalable avec une personne invitée, « le jury spécialiste ». Cette rencontre a lieu dans les semaines qui précèdent l'épreuve. Elle peut prendre plusieurs formes : un cours, une répétition d'un morceau/chorégraphie d'ensemble, un déchiffrage commun, une improvisation, une master-classe ou mini-stage avec d'autres élèves... Le jury spécialiste est alors identifié et légitimé par tous, élèves et familles, en tant que professeur et musicien/danseur.

L'épreuve terminale est elle-même publique. Les élèves de la classe, les familles sont appelés à vivre un « moment de musique, un moment de danse ».

Un travail de recherche est demandé à la fin de chaque cycle. Le sujet est choisi par l'élève avec l'aide de ses professeurs. Un des membres de l'équipe pédagogique guide ce travail. De multiples formes sont possibles ; dossier-mémoire écrit, montage audio ou vidéo (diaporama numérique ou autre), affiche, blog ou site internet, reportage.... De multiples sujets sont également envisageables ; chorégraphies, styles, danseurs ou musiciens célèbres, ballets, costumes, organologie, lutherie, compositeurs, formes, groupes, œuvres... En fin de 2nd cycle, cette recherche est obligatoirement présentée oralement, au moment de l'évaluation finale.

Les auditions, les concerts

Les élèves participent aux auditions, spectacles, concerts, accompagnés de leurs professeurs. Chaque élève trouve matière dans ces « mises en situations artistiques » à compléter sa formation, à « donner » en même temps que « recevoir », à accomplir son rôle d'artiste dans sa commune, son conservatoire, sa famille.

8- L'accueil des pratiques amateurs

Les musiciens/danseurs amateurs sont vivement encouragés à « oser la musique, oser la danse » s'ils sont débutants, ou à rejoindre un ensemble de pratique collective en fonction de leurs compétences, s'ils sont expérimentés.

Les pratiques collectives sont communes aux élèves en cursus, aux élèves adultes hors-cursus et aux amateurs « extérieurs ». Quelque soit le style, le niveau, le nombre de participants, « jouer ou danser ensemble » est accessible à tous. Un nombre important de possibilités existe, permettant notamment les parcours personnalisés déjà évoqués.

Listes des pratiques collectives accessibles :

Danse :

Cours d'adultes et ateliers en danse jazz, danse classique ou danse contemporaine

Chant :

Chœur d'adultes

Pratiques instrumentales :

Orchestre « prélude »

Orchestres à cordes ou à vent « junior »

Orchestre symphonique

Ensembles de classe (guitare, clarinette, percussion, saxophone, violoncelle, flûte traversière...)

Musique de chambre (tous instruments)

Ensembles de percussions classiques

Ensembles de percussions ethniques (djembé, batucada)

Ensembles de musique ancienne

Ateliers de musiques improvisées

Atelier de Musique Assistée par Ordinateur (MAO)

Groupes de musiques actuelles amplifiées